

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20260216

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 37	

Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2026 **Clôture d'autorisations d'engagement**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le suivi-animation de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH),

Vu la délibération n°20231006 du 26 octobre 2023, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE),

La procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle des dépenses de fonctionnement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Le suivi-animation de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) et la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), sont désormais achevés et l'ensemble des situations financières est désormais acquitté :

Numéro de l'Autorisation d'Engagement	Libellé	Crédits de paiement					TOTAL	
			2021	2022	2023	2024		2025
2022-1	OPAH - Suivi animation	Prévu	77 500,00 €	54 700,00 €	63 000,00 €	55 500,00 €	3 500,00 €	254 200,00 €
		Réalisé	77 422,26 €	54 697,69 €	62 946,18 €	55 478,24 €	3 440,00 €	253 984,37 €

Numéro de l'Autorisation d'Engagement	Libellé	Crédits de paiement			TOTAL	
			2023	2024		2025
2023-1	Mise en œuvre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique	Prévu	17 100,00 €	20 600,00 €	2 000,00 €	39 700,00 €
		Réalisé	17 078,04 €	20 504,26 €	1 712,69 €	39 294,99 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CLOTURE** les autorisations d'engagement suivantes :
 - o AE n°2022-1 « Suivi-animation de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) »
 - o AE n°2023-1 « Mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) »

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS